



Nous Margrethe Deux

par la Grâce de Dieu
Reine de Danemark

SAVOIR FAISONS : QU'AYANT LU ET EXAMINE LA CONVENTION

INTERNATIONALE DE NAIROBI SUR L'ENLEVEMENT DES EPAVES, 2007,

SIGNEE A LONDRES, LE 12 NOVEMBRE 2008, POUR LE ROYAUME DE

DANEMARK SOUS RESERVE DE NOTRE RATIFICATION, NOUS AVONS

APPROUVE, CONFIRME ET RATIFIE LADITE CONVENTION, COMME AUSSI PAR

LA PRESENTE, POUR NOUS ET POUR NOS SUCESSEURS, NOUS

L'APPROUVONS, CONFIRMONS ET RATIFIONS DE LA MANIERE LA PLUS

SOLENNELLE ET LA PLUS EFFICACE QUE FAIRE SE PEUT, PROMETTANT

POUR NOUS ET POUR EUX, EN PAROLE DE REINE, D'OBSERVER ET DE FAIRE

OBSERVER SCRUPULEUSEMENT LADITE CONVENTION DANS TOUS SES

TERMES ET CLAUSES, ETANT ENTENDU, TOUTEFOIS, QUE JUSQU'A DECISION

ULTERIEURE LA CONVENTION NE S'APPLIQUERA PAS AUX ILES FEROE ET

AU GROENLAND.

EN FOI DE QUOI, NOUS AVONS SIGNE LA PRESENTE RATIFICATION DE

NOTRE PROPRE MAIN ET Y AVONS FAIT APPOSER NOTRE SCEAU ROYAL.

DONNEE A AMALIENBORG SLOT, LE 21 MARS

DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE, DE NOTRE REGNE, LE QUARANTE-

TROISIEME.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Margaret' or similar, written in a cursive style.

RATIFICATION

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Hall' or similar, written in a cursive style.